

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 22 juin 2021 aux Gets

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine</u> :	CASTEX Margaux et DUPIEUX Gilbert
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe et MARTEL Mireille
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET Sophie
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Délégués excusés :

TROMBERT Fabien (Morzine), ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine), BOYAT Sylvie (DS Seytroux), HAUTEVILLE Laurent (DT La Vernaz), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), MUTILLOD Christophe (Les Gets) et GEROUDET David (La Côte d'Arbroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et LARDY Sandra (chef de projet de territoire)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 16 juin 2021

1- Approbation du PV de séance de la réunion du 25 mai 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 25 mai 2021.

2- Espaces valléens

Sandra LARDY informe les membres du conseil communautaire que, suite à la validation par le conseil le 25 mai 2021 des axes stratégiques et du débat autour du plan d'actions lors du bureau communautaire du 11 juin 2021, la candidature du Haut-Chablais a été déposée auprès des partenaires financiers le 15 juin 2021 (voir dossier et plan d'actions joints). Elle précise qu'il convient désormais de compléter ce dossier par une délibération du conseil communautaire validant le plan d'actions.

Mireille MARTEL s'étonne de ne voir aucune action sur les Gets. Sandra LARDY souligne que la plupart des actions sont globales au niveau de la CCHC et non forcément sur une commune en particulier.

Mireille MARTEL fait remarquer qu'il y a actuellement beaucoup de cyclistes sur la route et souligne l'importance de développer les balades et les cols. Sandra LARDY précise que ce seront les offices de tourisme qui devront en faire la promotion et que la CCHC n'est là que pour faciliter et coordonner les acteurs.

Jean-Claude MORAND indique qu'en matière de sentiers, il faudra travailler tous ensemble et que le plan d'actions a été établi au niveau global sur le territoire. José CRAYSTON en profite pour signaler que le devis pour la réhabilitation du Tour du Mont Chéry aux Gets est à la signature du Président, la commune des Gets ayant décidé d'apporter un soutien de 30 000 €.

Yannick TRABICHET se demande de quand datent les données renseignées dans le dossier car le chiffre de la population par exemple est celui de 2010. Sandra LARDY souligne que, ce qui est important, ce sont les données touristiques, et ce sont les chiffres du PADD qui ont été repris.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le dossier de candidature et le plan d'actions.

3- Personnel

3.1 Comptabilité : création d'un emploi permanent d'agent de gestion comptable

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de créer un emploi permanent d'agent de gestion comptable, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, afin de pouvoir nommer Valérie SANDRA qui rejoindra la CCHC mi-août et qui remplacera Élodie LECOCQ qui, elle, prendra la place de Béatrice TAVERNIER (départ à la retraite) à partir du mois d'octobre en tant que chargée de mission transport.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

3.2 Réseau des bibliothèques : augmentation du temps de travail de la coordinatrice

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le bilan de l'activité du réseau des bibliothèques présenté en Bureau a révélé un manque de temps de Virginie PANIKIAN, coordinatrice du réseau. Il fait part de la proposition du bureau de la passer de 80 % à 100 % à compter du 1^{er} juillet 2021, sachant que le coût pour la collectivité est d'environ 650 euros par mois.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette augmentation de temps de travail.

N.B. : cette augmentation du temps de travail ne pourra finalement être effective qu'à compter du 1^{er} novembre 2021 car le Comité Technique du CDG74 doit être saisi au préalable et que, sa prochaine réunion étant prévue le 23 septembre, le conseil devra redélibérer sur ce point lors de sa réunion du mois d'octobre.

3.3 Urbanisme : création d'un emploi temporaire d'assistant instruction pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que Margot MONDON occupe depuis le 1^{er} octobre 2020 un poste d'assistant à 50 % sur l'instruction et à 50 % sur la planification. Le PLUi-H étant arrêté le 14 septembre, il est proposé de transformer ce poste en un poste d'assistant dédié au

service instruction et ce dès le 1^{er} septembre 2021. Il précise que le coût pour la collectivité est nul puisque le poste d'assistant est budgété sur toute l'année 2021 (à l'exception du tuilage d'un mois avec l'agent actuellement en place qui ne souhaite pas renouveler son contrat).

Il ajoute que la création d'un deuxième poste d'assistant sera à envisager rapidement si jamais la solution avec le prestataire extérieur ne donnait pas satisfaction, et qu'il sera par ailleurs nécessaire de préciser l'organisation entre communes et service instructeur avec en particulier une intervention des instructrices le plus en amont possible des dépôts des demandes d'ADS pour faciliter l'instruction.

Yannick TRABICHET déclare ne pas être satisfaite du prestataire recruté car c'est actuellement un débutant qui s'occupe de nos dossiers alors qu'il était prévu de nous mettre à disposition quelqu'un d'expérimenté. Elle ajoute qu'il faudra effectivement clarifier l'organisation de l'instruction entre la CCHC et les communes et précise qu'il est important que les communes gardent la main et conservent un droit de regard sur les dossiers.

Jean-Claude MORAND se demande si le nombre important de dossiers est toujours dû à la mise en place du PLUi-H. Yannick TRABICHET lui répond que c'est effectivement une des raisons mais qu'il y a aussi le dynamisme de notre territoire et surtout la complexité des dossiers.

Mireille MARTEL souligne que faire intervenir le service en amont ne va pas réduire le travail des instructrices. Yannick TRABICHET précise que cette intervention en amont ne se fera que pour certains dossiers complexes. Stéphane PUGIN-BRON donne l'exemple du projet de réhabilitation du centre de vacances de la ville de Chelles pour lequel Élodie GAZULL a participé au jury de concours.

Sophie COTTET déclare ne pas être pour prendre un cabinet extérieur et aurait préféré que la CCHC recrute un instructeur supplémentaire sur une année, car il est plus simple de travailler avec quelqu'un sur place.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent d'assistant au service instructeur pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Yannick TRABICHET tient à attirer l'attention de tous sur une pratique qu'il conviendrait de revoir dans certaines communes, à savoir qu'une demande de permis, une fois déposée auprès du service instructeur, ne doit pas être présentée en commission d'urbanisme, ni en conseil municipal, sous peine de fragiliser la procédure, notamment en cas de refus de permis pour lequel le pétitionnaire pourrait mettre en avant des éléments retranscrits dans des comptes-rendus de commission ou de conseil.

3.4 DDVA : accueil d'une étudiante en contrat d'apprentissage et création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le contrat d'apprentissage de Kevin MICHAUD, qui a débuté en septembre 2019, arrive à échéance le 30 juin. Il propose de le recruter en CDD du 1^{er} juillet au 15 août (SMIC) puis de reprendre une apprentie en BTS tourisme (Lisa DEPOTEX-FERNEX) à compter du 1^{er} septembre 2021, pour un coût d'environ 900 € par mois. Cette apprentie sera chargée :

- de médiation culturelle (80% de son temps) : accueil du public, billetterie, réception des groupes, réalisation de visites et d'ateliers, participation à l'organisation des événements du DDVA, communication,
- de la gestion de projet autour de l'archivage du fonds patrimonial de Morzine (20 % de son temps).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de l'emploi saisonnier pour le recrutement de Kevin MICHAUD et autorise Monsieur le Président à signer un contrat d'apprentissage avec Lisa DEPOTEX-FERNEX.

3.5 Sentiers : modification de 4 emplois saisonniers

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 30 mars 2021 et la création de 18 emplois saisonniers d'agents techniques. A la demande de José CRAYSTON, il propose d'augmenter l'indice de rémunération de 3 agents nouvellement recrutés au service Sentiers afin de les passer de 1 330 € net à 1 400 € net.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il faudra faire le point cet automne sur les salaires des saisonniers en général afin de les harmoniser entre les services Déchets, Voirie et Sentiers. Jean-Claude MORAND est favorable et convient qu'il faudra veiller à l'équité au niveau du personnel.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des emplois.

4- Finances

4.1 TEOM : demande d'exonération pour 2022

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le supermarché Carrefour Market de Saint Jean d'Aulps, qui utilise son propre service de ramassage des déchets, demande comme chaque année son exonération de TEOM.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer le supermarché Carrefour Market de Saint Jean d'Aulps pour la TEOM 2022.

4.2 Taxe de séjour : vote des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2022

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2022. Il précise que des tarifs ont déjà été votés mais qu'il convient de les compléter concernant les palaces, villages-vacances 4* et 5* et les terrains de camping 5*, et ce même si ces catégories ne sont pas présentes sur le territoire de la CCHC. Il propose également de corriger une « coquille » concernant les emplacements dans les aires de camping-car et les parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h, catégories dont le tarif actuel est de 0,65 € alors que le tarif plafond est de 0,60 €.

Charles-Henri MONTET précise que cette délibération ne concerne pas les communes de Morzine et des Gets qui ont conservé la compétence tourisme et donc la perception de la taxe de séjour.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 :

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT	Tarifs	<i>Plancher</i>	<i>Plafond</i>
Palaces	4,20 €	<i>0,70 €</i>	<i>4,20 €</i>
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5*	0,85 €	<i>0,70 €</i>	<i>3,00 €</i>
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	0,85 €	<i>0,70</i>	<i>2,30 €</i>
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	0,70 €	<i>0,50 €</i>	<i>1,50 €</i>
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, villages de vacances 4* et 5*	0,65 €	<i>0,30 €</i>	<i>0,90 €</i>
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1*, 2* et 3*, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,65 €	<i>0,20 €</i>	<i>0,80 €</i>
Terrains de camping et terrains de caravanage 3*, 4* et 5*, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40 €	<i>0,20 €</i>	<i>0,60 €</i>
Terrains de camping et terrains de caravanage 1* et 2*, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	<i>0,20 €</i>	<i>0,20 €</i>
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (taux par personne et par nuitée)	5 %	<i>1 %</i>	<i>5 %</i>

4.3 DDVA : vote des tarifs de la billetterie, de la boutique et de la tisanerie

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire de prendre une délibération afin d'approuver et de regrouper tous les tarifs actuellement en vigueur au DDVA (billetterie, boutique et tisanerie), et ce afin de pouvoir faciliter le contrôle de la régie de recettes par le SGC de Thonon.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'ensemble des tarifs joints en annexe.

4.4 Réseau des bibliothèques : demande de subvention à la DRAC Auvergne Rhône-Alpes

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que 2 journées séminaires « Construire et développer un réseau de bibliothèques » ont réuni les 13 bibliothèques, les présidents d'associations et la Vice-présidente de la CCHC en charge de la culture les 22 et 23 mars derniers. Ces journées ont eu pour but de faire un état des lieux du réseau et d'envisager les différentes possibilités d'évolution de ce réseau dans les années à venir. Les conclusions mettent en avant le besoin de le structurer et de le renforcer, la nécessité d'élaborer un projet de service et la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture en partenariat avec la DRAC pour être accompagné dans ces projets.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le devis pour l'accompagnement du projet s'élève à 4 600 € HT, soit 5 520 € TTC. Il précise que la DRAC Auvergne Rhône-Alpes propose un financement à hauteur de 70 % du HT pour cette première étape et pourra ensuite apporter d'autres financements dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD). Le plan de financement de cet accompagnement serait donc le suivant :

- DRAC 3 220 €
- CCHC 2 300 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet et autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

5- Marchés publics

5.1 MAPA attribués par le Président au vu de sa délégation

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que 4 avenants ont été passés par le Président, au vu de sa délégation, concernant le marché public relatif à la création d'un escalier extérieur au Musée de la Musique Mécanique :

- Lot n° 2 – Étanchéité - avenant n° 1 (-10,9 %)
 - montant initial : 5 162,55 € HT
 - moins-value : 562,50 € HT
 - nouveau montant : 4 600,05 € HT
- Lot n° 4 – Menuiseries/vitrerie – avenant n°1 (-8,6%)
 - montant initial : 9 496,00 € HT
 - moins-value : 820,00 € HT
 - nouveau montant : 8 676,00 € HT
- Lot n° 6 – Serrurerie - avenant n° 3 (- 4,65 %)
 - montant initial : 14 201,80 € HT
 - avenant n° 1 : 473,50 € HT (7/10/20)
 - avenant n° 2 : 1 453,80 € HT (8/10/20)
 - moins-value : - 1 267,00 € HT
 - nouveau montant : 14 861,90 € HT
- Lot n° 8 - Ventilation - avenant n°1 (+ 15%)
 - montant initial : 2 064,00 € HT
 - plus-value : 309,60 € HT
 - nouveau montant : 2 373,60 € HT

5.2 Logements saisonniers à Saint Jean d'Aulps : désignation du lauréat du concours et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, suite à l'acquisition de l'ancienne colonie Ville de Chelles à Saint Jean d'Aulps et à l'étude de faisabilité réalisée en 2020, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2020. A l'issue de la première phase du concours, le jury constitué d'élus et de professionnels a choisi 3 candidats qui ont été invités à travailler pendant deux mois sur un projet d'esquisse. Le jury du 18 juin a analysé, sous couvert de l'anonymat, les trois productions et établi un classement (voir présentation jointe en annexe). L'anonymat a été levé après ce classement.

Stéphane PUGIN-BRON invite les membres du conseil communautaire à :

- examiner le PV du jury,
- choisir le lauréat du concours,
- autoriser le Président à négocier avec ce lauréat les honoraires, le contenu ou les conditions d'exécution
- autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Pour information, les honoraires (avant négociation) du cabinet DE JONG sont de 15,25 %

- 12,64 % pour les missions de base,
- 2,61 % pour les missions complémentaires (EXE et OPC).

Jean-Claude DENNÉ précise qu'il avait voté pour le projet n° 2 lors de la réunion du jury car ce projet intégrait plus de places de parking en sous-terrain.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le choix du jury et charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

6- Santé

6.1 MSP de la Vallée d'Aulps : passation d'un bail précaire

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le nouveau médecin, Hélène JEANNEY, vient de débiter à la MSP de Saint Jean d'Aulps, et qu'il convient donc de passer un bail pour le local qu'elle va utiliser à compter du 1^{er} juillet 2021. Les tarifs étant fixés dans le règlement de la MSP et dans l'attente d'une décision des deux médecins quand aux modalités de leur association, il est proposé de passer dans un premier temps un bail précaire d'une année avec un loyer mensuel de 548 € et des charges mensuelles de 294,51 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ce bail dans les conditions qui lui ont été présentées.

6.2 MSP du Brevon et de la Vallée d'Aulps : tarif des vacances

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de fixer le tarif des vacances effectuées au sein des 2 MSP de manière uniforme, soit 10 € TTC par journée de présence.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce tarif.

7- Tourisme – Classement « communes touristiques »

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, le 30 juin 2021, l'arrêté préfectoral de classement « commune touristique » vient à échéance pour 9 communes de la vallée d'Aulps (La Vernaz, La Forclaz, La Baume, Le Biot, Seytroux, Saint Jean d'Aulps, Essert-Romand, La Côte d'Arbroz et Montriond). Il précise que le Bureau du 11 juin a souhaité que, dans un souci de cohérence territoriale, la CCHC puisse porter un dossier commun de classement comme « commune touristique » non seulement pour ces 9 communes mais aussi pour les 4 communes de la vallée du Brevon qui ne sont pas encore classées (Reyvroz, Vailly, Lullin et Bellevaux). Les communes de Morzine et des Gets ne sont pas concernées puisque étant classées « stations de tourisme », elle sont de facto « communes touristiques » jusqu'à la fin de ce classement.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la Préfecture a confirmé que la CCHC étant compétente en matière de tourisme et qu'elle pouvait donc solliciter et porter le classement de ses communes membres. Le classement restera attribué commune par commune pour celles qui respectent les conditions de ce classement. La commune de Saint Jean d'Aulps ayant déjà demandé le renouvellement de ce classement, il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour que le Président puisse solliciter et porter les dossiers :

- de renouvellement du classement « commune touristique » pour La Vernaz, La Forclaz, La Baume, Le Biot, Seytroux, Essert-Romand, La Côte d'Arbroz et Montriond,
- de classement « commune touristique » pour Reyvroz, Vailly, Lullin et Bellevaux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

8- Economie : adhésion au cluster Eau Lémanique Evian

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le cluster Eau Lémanique Évian a pour objet la promotion et le développement économique de la filière eau et des solutions permettant la préservation patrimoniale et l'efficacité de la ressource (eau et végétal). Il s'agit d'une association administrée par un CA représentant 3 collèges : les entreprises et professionnels, les organismes de recherche et de formation, les collectivités territoriales et acteurs publics.

Trois gros projets sont actuellement en cours :

- le campus connecté : en septembre 2021, le cluster ouvrira à Évian un tiers-lieu pour les étudiants qui souhaitent suivre leur formation à distance tout en étant coaché par un tuteur. L'objectif est de 20 étudiants en 2021 puis 85 à terme.
- ESA-Lab@Léman : partenariat avec l'ASE pour l'utilisation de l'imagerie aérienne (détection des zones humides en forêt, évolution de l'enneigement,...)
- pépinière Salix : acclimatation de variétés de saules pour favoriser les implantations en rivière en lien avec le contrat des Dranses.

Stéphane PUGIN-BRON précise que le cluster se veut une boîte à outils pour le territoire (collectivités, entreprises et usagers) et sollicite l'inscription de la CCHC afin de donner du sens aux actions. Cette adhésion est de 200 €/an (mais devrait passer à 1 000 € à partir de 2022). En cas de réponse positive du conseil communautaire, il conviendra de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au conseil d'administration.

Sophie COTTET trouve dommage de ne pas avoir eu une intervention de leur part en conseil communautaire. Stéphane PUGIN-BRON propose de les inviter à le faire en septembre ou en octobre. Jean-Louis VUAGNOUX propose tout de même d'adhérer tout de suite et souligne l'importance du campus connecté au regard des difficultés d'accéder à l'enseignement supérieur sur notre territoire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au cluster et désigne Sophie COTTET (titulaire) et Yannick TRABICHET (suppléante) pour siéger au conseil d'administration.

9- Questions diverses

Sophie COTTET, concernant la demande de la commune de Saint Jean d'Aulps de quitter l'OT de la Vallée d'Aulps, souhaite que la CCHC adresse un courrier aux conseillers municipaux de la commune afin de leur indiquer ce qu'est l'OTVA et les conséquences d'une éventuelle sortie. Jean-Claude MORAND est surpris car il avait été convenu en bureau que le Président et le Directeur intervienne en réunion du conseil municipal. Stéphane PUGIN-BRON précise que c'est effectivement ce qui avait été prévu mais qu'à ce jour, le Maire de Saint Jean d'Aulps ne les a toujours pas invités. Il souligne que la Préfecture conseille de délibérer sur la demande de la commune, dans un sens ou dans l'autre. Il laissera le choix au Président d'inscrire le débat à l'ordre du jour de la réunion du 6 juillet. L'opportunité de l'envoi d'un courrier sera étudiée en cas d'absence de vote.

Sophie COTTET pense souhaitable d'organiser une réunion publique pour expliquer ce qu'est la CCHC et d'où provient son budget. Gérald LOMBARD souligne que cela a déjà été fait et qu'il appartient aux conseillers communautaires de relayer à leurs élus communaux ce qui se passe à la CCHC. Jean-Claude MORAND précise qu'effectivement des choses ont déjà été faites en matière de communication et que de tout manière, quand on ne veut pas comprendre, on ne peut pas comprendre. Jean-Claude DENNÉ ajoute qu'il est difficile d'organiser une réunion publique à l'échelle de la CCHC et que chaque Maire doit être un relais.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le mardi 6 juillet 2021 à 18h à Bellevaux et le mardi 14 septembre 2021 à 18h à Montriond.

Au Biot, le 28 juin 2021

Le Président
Fabien TROMBERT